

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 26014 Numéro SIREN : 823 877 774 Nom ou dénomination : 7NIEL

Ce dépôt a été enregistré le 01/03/2024 sous le numéro de dépôt 27855

7NIEL

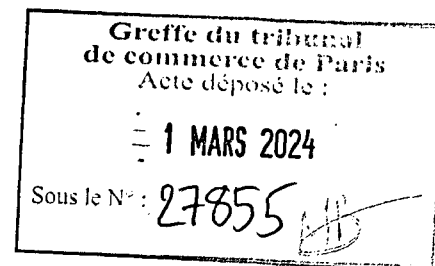
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

AU CAPITAL DE 10.000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 7 AVENUE NIEL

75017 PARIS

R.C.S. 823 877 774 PARIS



**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2020**

Le 30 juin 2020, Monsieur Philippe RAYNAL, en sa qualité d'associé unique propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société « 7NIEL »,

Le Président informe que les comptes 2019 ont été établis pendant la crise sanitaire et la pandémie liée au Covid-19. La priorité de la Société est de garantir la santé et la sécurité de son capital humain, de ses partenaires et de ses clients.

Dans ce contexte de forte incertitude, la Société a mis en place un plan d'actions destiné à préserver l'ensemble de ses actifs. La Société est confiante dans les mesures prises visant à renforcer le contrôle de ses investissements, à sécuriser sa trésorerie et à piloter de manière dynamique sa rentabilité.

A la date d'arrêté des comptes, les incidences de la survenance postérieure à la clôture de la crise liée au Covid-19 n'étant pas mesurables, elles n'ont pas pu être prises en compte.

A date les mesures prises dans le cadre de la crise liée au Covid-19 sont maintenues.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Rapport du Président sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Approbation des comptes et quitus au Président ;
- Affectation des résultats ;
- Approbation, s'il y a lieu, des opérations visées par l'article L. 227-10 du Code de Commerce ;
- Questions diverses.

PREMIERE DECISION

L'associé unique après avoir entendu la lecture du rapport du président, les explications complémentaires fournies par le président, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31

décembre 2019, tels qu'ils sont présentés et desquels il résulte un bénéfice d'un montant de 21.001,44 euros.

L'associé unique donne quitus au Président pour sa gestion au titre de l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, approuvant la proposition faite par le président décide que le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 21.001,44 euros sera affecté au compte « report à nouveau ».

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'associé unique constate qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours de ces trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

L'associé unique donne acte au président de l'exécution des prescriptions de l'article L 227-10 du Code de Commerce. En tant que de besoin, elle accepte, ratifie et prend en charge les opérations dont il lui a été rendu compte.

L'ordre du jour étant épuisé, il a été dressé le présent procès-verbal.

Philippe RAYNAL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Raynal', written in a cursive style.

7NIEL

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

AU CAPITAL DE 10.000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 7 AVENUE NIEL

75017 PARIS

R.C.S. 823 877 774 PARIS

DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2020

RAPPORT DU PRESIDENT
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Monsieur,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément à la loi et à vos statuts, pour vous informer de l'activité de votre Société et vous présenter le bilan et les comptes au 31 décembre 2019.

Les comptes de la société ont été établis sur la base des principes comptables français généralement admis, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivante :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

I – Approbation des comptes 2019 et affectation du résultat

Activité de la société

Notre société a réalisé un chiffre d'affaires de 664.842 euros contre 420.910 euros au titre de l'exercice précédent.

Après comptabilisation des charges d'exploitation pour 654.064 euros et des produits d'exploitation pour 680.023 euros, le résultat bénéficiaire d'exploitation s'élève à 25.959 euros.

Après comptabilisation d'un résultat financier déficitaire pour 4.957 euros, il ressort au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, un résultat net comptable bénéficiaire de 21.001,44 euros contre une perte de 20.320,25 euros au titre de l'exercice précédent.

Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 21.001,44 euros au compte « report à nouveau ».

Dividendes distribués antérieurement

Nous vous rappelons, conformément aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'aucune dépense somptuaire n'est à réintégrer au bénéfice pour l'établissement de l'impôt.

Conventions réglementées

Conformément à l'article L.227-10 du Code de Commerce, le Commissaire aux Comptes a été avisé des conventions de cette nature dans le délai prescrit par la loi. Il devra présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle d'approbation des comptes clos au 31 décembre 2019, un rapport relatant celles-ci et sur lequel les associés devront statuer. L'associé intéressé à la convention ne participe pas au vote.

II - Perspectives d'avenir

L'environnement économique étant difficile, nous ne pouvons préjuger de la qualité des perspectives d'avenir.

III - Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Conformément aux dispositions des articles L. 232-1 et L. 233-26 du Code de commerce nous vous informons que comptes 2019 ont été établis pendant la crise sanitaire et la pandémie liée au Covid-19.

La priorité de la Société est de garantir la santé et la sécurité de son capital humain, de ses partenaires et de ses clients. Dans ce contexte de forte incertitude, la Société a mis en place un plan d'actions destiné à préserver l'ensemble de ses actifs. La Société est confiante dans les mesures prises visant

à renforcer le contrôle de ses investissements, à sécuriser sa trésorerie et à piloter de manière dynamique sa rentabilité.

A la date d'arrêté des comptes, les incidences, notamment sur l'évaluation de la valeur des actifs, de la survenance postérieure à la clôture de la crise liée au Covid-19 n'étant pas mesurables, elles n'ont pas pu être prises en compte.

IV – Frais de recherche et de développement

Néant.

V- Liste des participations

Néant

VI – Informations relatives aux délais de paiements

Dans le cadre des dispositions de l'article L441-6-1 et D441-4 du code de commerce, nous vous communiquons, en annexes, le tableau relatif aux délais de paiements.

Nous vous invitons maintenant à voter le texte des résolutions que nous soumettons à votre approbation.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gayl', written in a cursive style.

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2020

Désignation de l'entreprise : 7NIEL

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12

Adresse de l'entreprise : 7, Avenue NIEL 75017 PARIS

Durée de l'exercice précédent 12

si déposé néant, cochez la case : ☐

				Exercice N clos le, 31/12/2019		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI	970 000	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ	608	3 999
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	13 777	33 783
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	78 829	327 893
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
			Autres participations	CU	CV	
			Créances rattachées à des participations	BB	BC	
			Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		16 112	
TOTAL (II)		BJ	BK	93 214	1 351 786	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU	9 197	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		
		Autres créances (3)	BZ	CA	5 181	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Disponibilités		CF	CG	114 421		
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	10 687		
	TOTAL (III)	CJ	CK	139 485		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	93 214	1 491 272	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : * Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2020

Désignation de l'entreprise : 7NIEL

Néant ☐

			Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 10 000)		DA	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Écarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence : EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours : BI)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)		DG		
	Report à nouveau		DH	(43 047)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	21 001	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	(12 046)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	399 185	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	1 018 037	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	51 667	
	Dettes fiscales et sociales		DY	34 429	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	1 503 318		
Écarts de conversion passif * (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 491 272		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Écart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 200 413
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EII	

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2020

Désignation de l'entreprise : 7NIEL

Néant ☐

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	664 842	FB		FC	664 842
	Production vendue	FD		FE		FF	
	biens *	FG		FH		FI	
	services *						
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	664 842	FK		FL	664 842
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	15 172
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits (1) (11)					FQ	9
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	680 023
	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	189 656
	Variation de stock (marchandises) *					FT	(681)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	107 518
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	8 424
	Salaires et traitements *					FY	228 169
	Charges sociales (10)					FZ	57 686
DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	60 100
						GB	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	3 191
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	654 064
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	25 959
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 957
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)						GU	4 957
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(4 957)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	21 001

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2020

Désignation de l'entreprise : 7NIEL

Néant ☐

		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	IIA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	II B		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	II C		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	II D		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	II E		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	II F		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	II G		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	II H		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		II I		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		II J		
Impôts sur les bénéfices * (X)		II K		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		II L	680 023	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		II M	659 022	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		II N	21 001	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	II O		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	II Y	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	II G	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	II P	
		- Crédit-bail immobilier	II Q	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	II H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	II J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	II K		
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	II X		
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		II C	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	II D	
	(9) Dont transferts de charges	A1	15 172	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatifs A6	obligatoires A9	
		dont cotisations facultatives Madelin	A7	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
TOTAL GENERAL				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		
TOTAL GENERAL				